

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 15/02/22

Président : Jean-Claude DELATRE
Secrétaire Championnats Séniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI
Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ
Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD
Excusés : Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour : Traitement des affaires courantes, enregistrement des résultats, vérification des classements et questions diverses.

COMPETITIONS SENIORS

MATCH REMIS

RAPPEL : le match de Coupe du Roussillon Séniors du 30/01/22 AS PRADES / FC VILLELONGUE N°24200021 est à jouer en semaine avant le 20/03/22 (date des ¼ le 27/03).

MATCH A REJOUER

▪ Le Match D3 du 23/01/22 N°23813527 FC LAURENTIN 2 / FC VINCA 2, donné à rejouer avec 3 arbitres officiels à la charge des deux clubs, a été fixé au 20/02/22.

COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

► Tirage des ¼ de Finale de Coupe du Roussillon. 1 match se jouera le 27/02/22, pour les autres équipes qui jouent leur 1/8ème le 27/02, les rencontres se disputeront le 27/03/22 dernier délai. Tirage effectué par Marc WATTELLIER, Président Délégué.

- **27/02/22 à 15h00 terrain du 1er nommé**

FC BAHO-PEZILLA	CANET RFC
- 27/03/22 à 15h00 terrain du 1er nommé	
RC PERPIGNAN SUD ou FC CERET	FC ALBERES-ARGELES
FC VILLELONGUE ou AS PRADES	OC PERPIGNAN
FC ST CYPRIEN ou USEPMM	FC LAURENTIN
Si USEPMM vainqueur match inversé	

Article 6 CR SENIORS - A partir des 1/4 de Finale, les rencontres devront obligatoirement se dérouler sur des terrains conformes au Règlement en vigueur appliqué en championnat de Départemental 1 (terrain grillagé avec couloir d'accès protégé des vestiaires à l'aire du jeu). Le club qui ne disposera pas d'un tel terrain ou d'un terrain de remplacement conforme à ces dispositions, jouera chez l'adversaire.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AMENDES

SALEILLES OC : **100€** - FMI du match D4 du 06/02/22 SALEILLES / ST NAZAIRE N°51216.2 hors délai (transmise le mercredi 09/02/22 à 15h00 après 2 rappels).

CANET RFC : **100€** - FMI du match CR SENIORS du 08/02/22 CANET / RIVESALTES N°24200019 non réalisée.

Le Président
JC DELATRE

Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI